

Mise à jour avril 2021

I. OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SARL COACH IN CORNER, représentée par Virginie PETITPAIN et de son Client, dans le cadre de prestations d'actions de formation.

II. APPLICATION DES CGV

Le contrat est réputé conclu à la date d'acceptation de la commande par Coach In Corner. Préalablement à cette date, les présentes conditions de services ont été mises à la disposition du Client, comme visé à l'article L.441-6 du Code de Commerce. Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées et qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par Coach In Corner.

III. DEVIS & COMMANDES

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit établi par Coach In Corner sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à effectuer. Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou en ligne ou tout moyen technologique équivalent permettant de s'assurer de la preuve de l'accord contractuel, sous la forme d'un bon de commande, ou l'acceptation signé du devis. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à Coach In Corner, par tout moyen à sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, sans aucune modification, dûment signé avec la mention "Bon pour accord", les professionnels devant en outre apposer leur cachet commercial. L'acceptation de la commande par Coach In Corner résulte de la confirmation qu'il l'a bien reçue, en accepte les modalités et confirme les termes par courrier, courriel ou tout procédé équivalent. La commande peut être modifiée dans son

contenu par écrit adressé à Coach In Corner au plus tard 72 heures avant la date convenue pour le démarrage de la prestation desdits services. Après cette date, toute commande est réputée ferme et définitive. Toute modification du fait du Client peut entraîner la facturation complémentaire et déterminer un nouveau délai de réalisation.

Page | 1

IV. LIEU & DUREE

Nos prestations peuvent être réalisées dans nos locaux, à distance ou les vôtres selon vos besoins, et après accord entre les deux parties. Le présent contrat est fixé pour la durée spécifiquement prévue par l'offre souscrite, telle que figurée sur la commande.

V. REALISATION DE LA COMMANDE & DELAI D'EXECUTION

La réalisation des services s'effectuera au lieu et dates choisis par le Client lors de la commande. Le délai contractuel est suspendu de plein droit par tout événement indépendant de la volonté de Coach In Corner et ayant pour conséquence de retarder la réalisation de la prestation. Coach In Corner ne procédera à la réalisation des prestations dans le délai contractuel que si le Client a exécuté l'ensemble de ses obligations et notamment son obligation de paiement du prix des prestations, à l'égard de Coach In Corner. Les prestations sont réalisées aux jours et heures convenus avec le Client et formalisées par le contrat réputé en vigueur dès signature du bon de commande. Coach In Corner s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client, dans la mesure de ses disponibilités. Le Client s'engage à mettre à la disposition de Coach In Corner, tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit une révision de la date de prestation, soit une annulation de la commande.

SARL Coach In Corner

6 bis boulevard Maréchal Leclerc – 31000 TOULOUSE

06.87.02.90.31 www.coachincorner.fr

Siret : 888 178 977 00011 / Numéro de déclaration d'activité 76311029231

Mise à jour avril 2021

VI. TARIFS DES PRESTATIONS & MODALITE DE REGLEMENT

1. Tarifs

Les tarifs indiqués sur les supports de communication de Coach In Corner sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme. Les prestations demandées par le client feront l'objet d'un devis établi par Coach In Corner et valable un mois. Les prix sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts. De manière générale, les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Toutefois, Coach In Corner s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

2. Facturation

Pour toute prise en charge du règlement du prix de la Prestation par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer les démarches suivantes : Faire une demande de prise en charge et s'assurer de l'acceptation de sa demande par l'OPCO avant toute Commande, joindre une copie de la prise en charge lors de la commande. Coach In Corner n'est pas lié contractuellement avec l'OPCO. L'absence de prise en charge totale ou partielle par l'OPCO n'affecte pas la validité de la Commande, ni le règlement de la Prestation par le Client. Sauf prise en charge par l'OPCO dûment justifiée à la Commande, un acompte correspondant à 30% du montant du devis est exigé au Client lors de la Commande. Le solde du prix de la Commande fait l'objet d'une facture établie par Coach In Corner. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf dispositions contraires, les prix incluent les frais de déplacement et de repas du formateur, et la documentation pédagogique et les cartes de qualification éventuelles. Les factures sont payables comptant et sans escompte par

chèque à l'ordre de Coach In Corner ou par virement à 30 jours date de facture. En cas de prise en charge partielle du montant de la Prestation par l'OPCO, le solde de la formation sera facturé au Client. Si Coach In Corner n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de formation, le Client sera facturé de la totalité de la Prestation commandée.

3. Pénalité de retard de paiement

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut partiel ou total de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale au taux d'intérêt légal majoré ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, est exigible sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Cette pénalité est calculée sur le montant net de la somme restant due. En cas de recouvrement judiciaire, le Client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux, ainsi que la facturation, à titre de clause pénale, d'une somme égale à 15 % du montant total de la commande passée par le Client, avec un minimum forfaitaire de 30 Euros par dossier, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que Coach In Corner pourrait réclamer. En outre, Coach In Corner se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrats en cours du Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

VII. DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais. Sauf en cas de force majeure, toute annulation de la Commande par le Client doit être notifiée par écrit à Coach In Corner pour être valable. En cas d'annulation dans le respect des formes précitées à l'initiative du Client moins de 5 jours ouvrables avant le premier jour de la session de formation,

Mise à jour avril 2021

l'acompte versé à la commande restera acquis à Coach In Corner à titre d'indemnité contractuelle couvrant le préjudice subi du fait de cette annulation. En cas de non versement de l'acompte à la Commande par le Client en raison de la prise en charge par l'OPCO, une indemnité égale au montant de l'acompte sera facturée au Client à l'initiative de l'annulation. En cas d'annulation dans le respect des formes précitées à l'initiative du Client pendant l'exécution de la formation et ce, à compter du premier jour de la formation, le prix de la formation concernée est dû en totalité à Coach In Corner à titre d'indemnité contractuelle pour le préjudice subi. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

VIII. OBLIGATION DU CLIENT

Avant toute commande, le Client prend connaissance des présentes conditions générales. Le Client s'engage à fournir à Coach In Corner l'ensemble des éléments nécessaires à l'établissement du devis et notamment, s'agissant de commande de Prestations relevant de la Formation Professionnelle Continue, les éléments permettant d'y faire figurer les mentions obligatoires prévues par les articles L.6353-2 et R.6353-1 du Code du travail. Le Client s'engage à fournir à Coach In Corner, au plus tard le premier jour de la session de formation, tout document de quelque nature que ce soit en vigueur sur les sites lui appartenant au sein desquels Coach In Corner réalisera la Prestation. Le Client s'engage à payer la Prestation dans les conditions et délais prévues aux présentes CGV. En cas d'absence du Client lors d'une intervention où sa présence était prévue, la prestation sera considérée annulée du fait du Client, passé un délai d'attente de 15 minutes. De manière générale, si l'intervenant de Coach In Corner à son arrivée à l'adresse où il doit réaliser sa mission, constate qu'il ne peut réaliser sa mission du fait du Client, la prestation est considérée comme due. Le Client s'engage à respecter les droits de

propriété intellectuelle de Coach In Corner et des tiers.

IX. CONFIDENTIALITE & RGPD

Chacun des parties s'engage à conserver strictement confidentiels les données, informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'elles soient dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Coach In Corner s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés. La responsabilité de Coach In Corner ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer Coach In Corner des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible. Coach In Corner et ses collaborateurs sont tenus au secret professionnel. Ils sont directement responsables du respect de la plus stricte confidentialité, et tenu de ne divulguer aucune des informations confidentielles qui lui auront été communiquées par le Client dans le cadre de sa mission, y compris au sein de Coach In Corner, sans limite de durée. Conformément à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec Coach In Corner par courrier ou mail.

X. SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de la Prestation, ce que le Client accepte expressément. En cas de sous-

Mise à jour avril 2021

traitance de la Prestation, le Prestataire est responsable de l'exécution de la Prestation par le sous-traitant vis-à-vis du Client.

ou par courriel, de mettre un terme au manquement, non suivi d'effet.

XI. RESPONSABILITE ET AUTRE

Coach In Corner déclare être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle (corporel, matériel et immatériel) auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires pour les dommages qui pourraient être occasionnés par Coach In Corner. Tout dommage devra alors être signalé immédiatement par le Client et confirmé par lettre recommandée au plus tard dans les 48 heures suivant la prestation. La responsabilité de Coach In Corner ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

XII.DROIT APPLICABLE & LITIGES

Les contrats entre Coach In Corner et le Client, régis notamment par les présentes conditions générales, sont soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étatique. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit Français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de proximité.

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

Page | 4

XII. SUSPENSION & RESILIATION

1. Suspension du service à titre de sanction

En cas d'inexécution par le Client de l'une des obligations prévues par les présentes conditions générales et notamment de son obligation de payer le prix convenu, Coach In Corner pourra, après envoi d'une lettre ou d'un courriel de mise en demeure de respecter les termes des présentes conditions générales, demeuré sans effet pendant 10 jours à compter de son envoi, suspendre la fourniture du service, sans que celui-ci ne puisse réclamer aucune restitution ou diminution du prix à ce titre.

2. Résiliation anticipée à titre de sanction

Si le Client ne respecte pas l'une des obligations des présentes conditions générales, par sa propre faute ou négligence, Coach In Corner peut résilier le contrat, 30 jours après une mise en demeure, adressée par lettre recommandée

SARL Coach In Corner

6 bis boulevard Maréchal Leclerc – 31000 TOULOUSE

06.87.02.90.31 www.coachincorner.fr

Siret : 888 178 977 00011 / Numéro de déclaration d'activité 76311029231